

Juridictions commerciales

COVID-19 : PUBLICATION DU NOUVEAU BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES DU CNGTC

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce publie une nouvelle étude relative aux conséquences de l'épidémie de covid-19 sur les entreprises pendant la période du 1er janvier au 12 mai 2021.

Le 7 juin 2021, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) a publié une nouvelle édition de son Baromètre des entreprises permettant de mesurer les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 sur le tissu entrepreneurial français, réalisée sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021.

Il ressort de ce baromètre par rapport à la même période en 2020 :

- une croissance des radiations d'entreprises de plus de 25 % ;
- une hausse de 71 % des créations d'entreprises, avec 239 577 immatriculations au RCS, plus particulièrement dans les secteurs de la livraison à domicile, du e-commerce et de la formation professionnelle ;
- une baisse de 19 % des défaillances d'entreprises, avec 8 837 ouvertures de procédures collectives ; les liquidations judiciaires représentant près de 80 % des défaillances, avec une croissance de plus de 3 points à un an d'intervalle.

Ce nouveau baromètre national est disponible sur le site du CNGTC.

- ◆ *Communiqué de presse CNGTC, 7 juin 2021*

Éditions Législatives – www.elnet.fr

Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 153, juin 2021 : www.cngtc.fr